

Séance N°1

« Distinguer un livre documentaire d'un livre de fiction »

1^{ère} étape : Définir les notions de BCD, CDI et de Professeur-documentaliste

Qu'est ce qu'une BCD ?

- Les élèves doivent mobiliser leurs idées et essaient de formuler une définition à l'oral.
- Avec eux, construction d'une définition utilisant le vocabulaire spécifique.
- Réalisation d'une affiche ou apparaît la définition (à faire plus tard sur un temps libre).

Définition : Il est possible de définir la B.C.D. comme un espace aménagé et organisé. Il rassemble les livres, les documents, le matériel pédagogique et audiovisuel. C'est aussi le centre de ressources de l'école ou de la classe. C'est un lieu de culture, mais aussi un lieu de production d'écrits par les élèves et un lieu de communication par l'affichage des documents scolaires ou extra-scolaires. C'est également un lieu de rencontres entre petits et grands et un lieu d'apprentissage de savoir-faire (maniement et gestion du fonds et des fichiers par les enfants). **Ce n'est pas la définition attendue, ni écrite par les élèves.**

Qu'est ce qu'un CDI ?

- Les élèves tentent de formuler une définition et d'établir ce qui différencie les 2 espaces.
- Définition de ce qu'est un CDI.

Définition : Le Centre de Documentation et d'Information est un centre de ressources où est rassemblé l'ensemble des documents en rapport avec les disciplines enseignées. De ce fait, tous les C.D.I. possèdent le même fonds documentaire de base.

Les élèves le fréquentent pour lire et /ou emprunter des ouvrages nécessaires à leurs exposés, des romans, ou tout simplement pour satisfaire leur curiosité personnelle. Le C.D.I. est géré par un ou une professeur- documentaliste.

Mais, à la différence d'une simple bibliothèque, le Centre de Documentation et d'Information est surtout le lieu où l'on apprend les principes de la **recherche documentaire**. En effet, connaître le fonctionnement de toutes les ressources documentaires et savoir les utiliser est une clé indispensable pour **mieux apprendre**.

A ce titre, les documentalistes ont pour objectifs, au cours de séquences pédagogiques concertées avec les professeurs, d'apprendre aux élèves :

- à savoir localiser les documents dans un centre de ressources
- à connaître les différents outils documentaires
- à savoir accéder à l'information (cerner le sujet, définir les objectifs de la recherche, formuler une équation de recherche, sélectionner les documents pertinents...)
- à savoir exploiter et restituer l'information (questionner un document, prendre des notes, synthétiser, préparer un exposé...)

Lieu d'ouverture sur le monde extérieur, le C.D.I. met à disposition de l'ensemble de la communauté scolaire des informations culturelles, des expositions temporaires ainsi que des journaux d'actualité.

Il propose également de la documentation relative à l'information scolaire et professionnelle, les tâches spécifiques d'information et d'orientation étant assurées par les conseillères d'orientation. **Ce n'est pas la définition attendue, ni écrite par les élèves.**

Qu'est ce qu'un professeur-documentaliste ?

- Les élèves tentent de formuler une définition de mon métier, de mes tâches.
- Définition du métier.

Définition : Le **Professeur documentaliste** est, dans le système éducatif français, une profession exercée au sein du centre de documentation et d'information (CDI) d'un établissement public local d'enseignement (EPL) : collège, lycée, lycée professionnel. Ce statut existe depuis 1989, date à laquelle le documentaliste bibliothécaire devient professeur documentaliste du fait de la création du CAPES de Documentation.

Ses missions sont définies par la circulaire parue au bulletin officiel de l'Education nationale n°86-123 du 13 mars 1986, et organisées autour de quatre axes principaux :

1. le professeur documentaliste assure, dans le centre dont il a la responsabilité, une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire.
2. l'action du professeur documentaliste est toujours étroitement liée à l'activité pédagogique de l'établissement.
3. le professeur documentaliste participe à l'ouverture de l'établissement.
4. le professeur documentaliste est responsable du centre de ressources multimédia.

Ce n'est pas la définition attendue, ni écrite par les élèves.

2^{me} étape : Atelier, construire les notions de « livre documentaire » et de « livre de fiction »

Le tri de livres

- Les élèves, par groupe, doivent réaliser le tri et le classement d'une pile de livres en 2 catégories.
- Au terme du classement, ils doivent :
 - . Identifier et noter sur une fiche (cf. fiche-outil A) les critères communs aux livres de chaque pile.
 - . Essayer de donner un nom à chaque groupe de livres.
 - . Tenter de donner une définition de chaque nature de livre.

Mise en commun

- En classe entière, mise en commun et réalisation d'une « affiche-classe » où apparaissent les notions de « livre-documentaire » et de « livre de fiction », avec leurs définitions et critères de classement respectifs.

Définitions :	Livre-documentaire	Un livre documentaire, c'est un livre écrit par des spécialistes. Ces livres apportent des informations, des connaissances sur des sujets précis. Exemple : Les chevaliers au Moyen-âge etc.
	Livre de fiction	C'est une histoire, écrite, fondée sur des faits imaginaires plutôt que sur des faits réels. Un livre de fiction peut contenir des éléments appartenant à la réalité (exemple les romans historiques) et pourtant être par nature une fiction. Ce sont les éléments imaginés par l'écrivain qui prédominent.

Critères de classement :

Critères de classement livres-documentaires + Périodiques	Critères de classement Livres de fiction
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les illustrations légendées. 2. La présence d'outils d'entrée du livre : Sommaire ou table des matières, index, lexique ou glossaire. 3. Le classement des informations en chapitres. 4. La présence d'informations (éléments de connaissances permettant la compréhension du sujet traité) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présence d'une quatrième de couverture. 2. Une histoire inventée, imaginée. 3. La collection. Les éditeurs publient leurs fictions dans des collections bien identifiées (Exemple : souris noir pour Rageot etc.) 4. Présence d'illustrations (pour les albums).

Liste des documents à prévoir ➔ Livres documentaires, dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires, périodiques, BD, contes, pièces de théâtre, poésie, romans (plusieurs genres) etc. et « je bouquine » etc.